

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire**DATE DE LA CONVOCATION  
29 juin 2023**Séance du 5 juillet 2023 à 18 heures 30****N°2023 07 01 LANCEMENT DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE L'EX HORTE ET LAVALETTE**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé sur la base de loisirs de Gardes-le-Pontaroux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

**Titulaires présents (38) :** Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Pascale BAYONNE, Stéphane BÉGUERIE, Jean-Pierre BERTRAND, Maguy BLANCHARD, Annette BLANDINEAU, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Jean-Claude CHEVALIER, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉPAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSSERT, Patrick ÉPAUD, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Vincent GUGLIELMINI, Murielle HÉRAUD, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Mireille NEESER, Jérôme NEVEU, Patrice PETIT, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Brigitte RICCI, Dominique STREIFF, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ.

**Pouvoirs (11) :**

Gilles DUPUY à Thierry JOURNET  
Pierre DUSSIDOUR à Patrick VERGEZ  
Muriel ÉNIQUE à Patrick ÉPAUD  
Patrick GALLÈS à Sébastien DÉPAGE  
Baptiste LANTERNAT à Chantale GOREAU  
Alain MIKLASZESWKI à Christophe DAMOUR  
Joël PAPILLAUD à Alain DELAUNAY  
Philippe PELLISSIER à Pascal BORDE  
Éric ROCHER à Philippe ADAMY  
Nathalie SELIN à Sylvain AUGERAUD  
Jean-François SERVANT à Jean-Claude CHEVALIER

**Absents (17) :**

Anja BEAU  
Josiane BODET  
Fabrice COUSSY  
Jean-Paul CROCHET  
François DI VIRGILIO  
Pauline DUMAS  
Patrick FLORENT  
Jean-Luc GOUPILLEAU  
Cyrille GUÉDON  
Jean-Claude MAURY  
Gaël PANNETIER  
Sébastien PIOT  
Dany POIRIER  
Jacky RENAUDIN  
Monique SEBILLAUD  
Claude TARDÉ  
Philippe VIGIER

**Secrétaire de séance :** Mireille NEESER

Monsieur Jean-Yves AMBAUD, Président de la communauté de communes, rappelle au Conseil communautaire qu'au regard de l'exercice de la compétence d' « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence

**AR Prefecture**

016-200070282-20230705-2023\_07\_01-DE

Reçu le 19/07/2023

Publié le 19/07/2023

territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, un porteur de projet a sollicité cette dernière afin de proposer un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Gurat.

Le projet, porté une société privée, d'une surface de 8,6 ha et pour une production annuelle de 6 Gwh, se situe sur une ancienne carrière de la commune de Gurat où il n'est fait état d'aucun arrêté préfectoral de remise en état. Il est utile de préciser que le terrain concerné pour accueillir les panneaux photovoltaïques n'est plus en mesure de produire aucune ressource.

Néanmoins, une modification de zonage est rendue nécessaire afin de permettre l'implantation de ce projet. En effet, le zonage du terrain concerné est classifié « Agricole », or le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Horte et Lavalette ne permet pas une telle installation sur ce type de zonage.

Ainsi, une procédure de modification simplifiée de ce document d'urbanisme, caractérisée par une déclaration de projet est nécessaire. Cette procédure a été validée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) le 28 juin 2023.

**Dès lors, il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver l'engagement de la déclaration de projet n°1 pour mise en compatibilité du PLUI d'Horte et Lavalette ;**
- **De déclarer que la présente délibération vaut déclaration d'intention conformément au Code de l'Environnement ;**
- **De déclarer que les modalités de la présente procédure de déclaration de projet seront arrêtées par un acte ultérieur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure.**

**Vu l'exposé du Président de la Communauté de communes, Jean-Yves AMBAUD ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 300-6 et R 153-15 ;**

**Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L 121-18 ;**

**Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Communauté de communes Horte et Lavalette approuvé par délibération en date du 5 mars 2020 ;**

**Vu la position de la Commission Développement Durable en date du 25 mai 2023 ;**

**Vu les objectifs régionaux intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et de l'Égalité des Territoires en matière de production d'énergie renouvelable ;**

**Vu la position favorable du Conseil Municipal de la commune de Gurat ;**

**Vu la position favorable des services de l'État, notamment la Direction Départementale des Territoires.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention, décide :**

**AR Prefecture**

016-200070282-20230705-2023\_07\_01-DE  
Reçu le 19/07/2023  
Publié le 19/07/2023

- D'adopter les propositions de Monsieur Jean-Yves AMBAUD, Président de la Communauté de communes ;
- D'approuver l'engagement de la déclaration de projet n°1 pour mise en compatibilité du PLUI d'Horte et Lavalette ;
- De déclarer que la présente délibération vaut déclaration d'intention conformément au Code de l'Environnement ;
- De déclarer que les modalités de la présente procédure de déclaration de projet seront arrêtées par un acte ultérieur ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

Et publication du

**Jean-Yves AMBAUD**

**Président de la Communauté de  
Communes**



